Règlement de la marche gourmande du 26 juillet 2025 :

Le Comité d'Animations LESCURE - JAOUL (CALJ) organise une marche gourmande sur

LESCURE - JAOUL le 26 juillet 2025 départ entre 18h et 20h maximum.

Le circuit est de 12.5 kms jalonnés d'étapes gourmandes : apéritifs / entrées / plat principal et

dessert café.

Cette marche est ouverte à tous : licencié ou non pourvu qu'il ou elle ne présente aucune contre

indication à la marche. Les mineurs sont sous la responsabilité d'un adulte, une autorisation

parentale - décharge de responsabilité sera demandé.

Cette randonnée n'est pas une course, elle se déroule sur route ouverte à la circulation et sur

chemins publics. Les participants s'engagent à respecter le tracé et la nature.

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les participants

doivent s'assurer personnellement. Le CALJ décline toute responsabilité en cas de vol ou de

dommage qui pourraient survenir pendant la randonnée gourmande. En cas d'accident ou

d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant, la responsabilité du Comité

d'Animations LESCURE - JAOUL ne saurait être engagée en aucun cas.

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'évènements climatiques, de catastrophe

naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants,

l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la manifestation. En cas

d'annulation pour les précédentes raisons les participants pourront prétendre à un remboursement.

Aucun remboursement ne pourra être demandé par un participant en cas d'annulation pour motif

personnel.

Les participants déclarent avoir lu et approuvé le présent règlement

EN CAS D'URGENCE: TELEPHONE: 06 52 31 55 47